



**COMPTE RENDU DE LA  
PREMIERE REUNION  
COMMUNE  
MAP/MEDAD DU 15 JUIN 2007  
  
FUSION DDE/DDAF**

Pour la première fois depuis le début des expérimentations, une réunion commune administration/syndicat du MAP et du MEDAD s'est tenue à l'invitation des deux Secrétaires généraux (Dominique SORAIN et Patrick GANDIL).

Participaient pour la CFDT :

Colette ANDRE et Anne MOLLA (CFDT agriculture)  
Gérard VISCONTINI (CFDT Equipement), Bernard-Yves MESSENGER (CFDT DDEA Loir et cher) et  
Gérard NIQUET (CFDT Equipement)

Ont été abordés les points suivants :

- Principe de création des DDEA « expérimentales »
- Création d'un CTP unique
- Organisation de la mobilité dans les DDEA
- Méthodologie de l'expérience de fusion dans les 8 départements

**Présentation par Dominique SORAIN (SG agriculture)**

L'objectif de l'administration est de renforcer la présence sur le territoire et la compétence des deux ministères au niveau départemental : « il s'agit de bâtir un vrai service technique départemental » en maintenant les compétences. Selon elle, l'expérimentation de la fusion des huit DDEA n'est pas remise en cause par la nouvelle organisation ministérielle, et on pressent dans le discours une réorganisation administrative beaucoup plus large.

La présentation de la mise en oeuvre est édulcorée, l'objectif de l'administration étant d'aller très vite dans l'organisation d'un CTP unique et de mettre en place des cycles de mobilité pour permettre l'organisation de la nouvelle communauté de travail.

Dans sa déclaration liminaire, la CFDT a réaffirmé qu'elle n'était pas opposée par principe à la création des DDEA, mais en se donnant le temps et la réflexion et du dialogue sans précipitation.

Nous demandons à l'administration un engagement ferme sur l'alignement par le haut de l'ensemble des dispositions régissant les agents :

- Gestion des ressources humaines, mobilité,
- Droits sociaux,
- Conditions de travail et vie sociale,
- Formation professionnelle
- ARTT
- Régime statutaire et indemnitaire...

Pour nous, une évaluation régulière réelle et approfondie de la fusion doit être établie dans le cadre d'un dialogue social constructif.

## **Création d'un CTP dans les DDEA**

L'administration va présenter aux deux CTPM un projet d'arrêté interministériel instituant un CTP pour les DDEA qui comprendrait les trois services :

- La Direction Départementale de l'Équipement
- La Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
- La Direction départementale des services vétérinaires.

La CFDT agriculture avait déjà obtenue le maintien des Services vétérinaires dans le CTP unique de la DDEA.

Plusieurs organisations syndicales sont opposées au CTP unique pour des raisons diverses. Par contre, la CFDT réaffirme et revendique un CTP unique qui représenterait l'ensemble des personnels du service sur la base d'une consultation des agents (élections sur sigle syndical).

La CFDT rappelle à l'administration que le CTP ne doit pas être une simple chambre d'enregistrement des décisions de l'administration mais un véritable lieu de dialogue social approfondi.

L'administration évoque une consultation des agents en vue de la constitution du CTP unique en novembre 2007 et la première réunion de ce CTP en décembre.

## **Mobilité des agents des DDEA**

L'administration expose qu'il existe trois cycles de mutation à l'Équipement contre deux à l'agriculture. Elle propose de mettre en place, en 2008, 2 cycles commun agriculture/équipement et maintenir un troisième cycle pour le MEDAD (Équipement). Elle s'engage à expertiser une solution pérenne pour 2009 et au-delà.

La CFDT réaffirme sa revendication d'alignement sur le plus favorable, soit 3 cycles pour tout monde dans les conditions suivantes :

- publicité et transparence dans les mêmes conditions,
- ouverture sur fiches de poste précises ouvertes à tous agents de même niveau et catégorie,
- l'organisation de pré-CAP inter corps, intégrant des représentants de chacun des corps concernés,
- la possibilité d'avoir un expert re issu de l'autre administration dans chacune des CAP.

L'application de la LOLF rend encore plus difficile les mobilités quand il s'agit de passer d'un programme à l'autre, et la CFDT veillera à la plus grande souplesse dans ce type de mobilité.

## **L'évaluation**

La CFDT avec les autres organisations a demandé que soit conduite une évaluation dans les 8 départements expérimentaux.

La méthodologie retenue par l'administration est loin de répondre à nos attentes. Elle va être conduite par des équipes d'experts issus de nos services, assistés d'un consultant extérieur à l'administration, ce qui ne garantit ni l'objectivité des investigations, ni la sincérité des conclusions.

Les organisations syndicales sont écartées de l'évaluation d'un grand nombre de points de l'enquête. Cette carence concerne également les personnels, leurs représentants locaux et les représentants des usagers.

Sous la pression, les organisations syndicales seront associées à l'ensemble des thématiques de l'analyse interne et l'administration réfléchit à une consultation des usagers, des élus locaux et des syndicats agricoles.....

**Nota :**

**Comme la CFDT a demandé que les CTP locaux soient saisis des projets des rapports de l'évaluation, il est essentiel que les équipes locale s'en emparent pour s'assurer de la prise en compte réelle de la situation des agents.**